

ISRAËL ET TERRITOIRES OCCUPÉES

L'approbation par la Knesset d'une loi discriminatoire est inacceptable

Index AI : MDE 15/078/2004

ÉFAI

Jeudi 22 juillet 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International condamne la prorogation par la Knesset israélienne d'une loi (Loi sur la citoyenneté et l'entrée en Israël) qui prive des milliers de citoyens arabes israéliens du droit de vivre en famille.

« Israël se justifie en invoquant de fausses raisons de « sécurité » pour une loi qui institutionnalise la discrimination raciale et viole le droit international », a déclaré Amnesty International.

La décision de la Knesset est intervenue en dépit des appels lancés par Amnesty International dans un rapport publié le 13 juillet 2004 en faveur de l'abrogation de la Loi sur la citoyenneté et l'entrée en Israël concernant le regroupement familial. La loi, d'abord votée pour une période d'un an l'année dernière, a été prolongée pour six mois mercredi 21 juillet. Elle prive les citoyens israéliens mariés à des Palestiniens originaires des Territoires occupés de leur droit de vivre avec leurs conjoints en Israël et oblige les familles soit à vivre séparément soit à quitter le pays.

« Les autorités israéliennes doivent abroger la loi une fois pour toutes et mettre un terme à une discrimination fondée sur l'ethnicité ou la nationalité », a déclaré Amnesty International.

Le gouvernement israélien justifie l'interdiction du regroupement familial pour des raisons de « sécurité » et prétend que la loi vise à réduire la menace potentielle d'attaques en Israël par des Palestiniens. Toutefois, en défendant la loi, les ministres et responsables israéliens ont régulièrement présenté les citoyens palestiniens d'Israël (les Arabes israéliens) comme une « menace démographique » et une menace pour le caractère juif de l'État. Cette loi s'inscrit dans le cadre d'une politique à long terme visant à réduire le nombre de citoyens palestiniens et de résidents de Jérusalem-Est n'ayant pas la nationalité israélienne ; il faut la considérer aussi dans le contexte d'autres lois et pratiques discriminatoires à l'égard des Palestiniens et des Arabes israéliens. ●

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le rapport [Israel and the Occupied Territories: Torn Apart : Families split by discriminatory policies](#) (index AI : MDE 15/063/2004) sur le site d'Amnesty International.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>